

## Pédopornographie : trois ans de prison pour Christian Quesada, ex-star des jeux télé

L'ancien participant des « Douze Coups de midi » est incarcéré depuis mars 2019. Des centaines d'images compromettantes de mineurs avaient été retrouvées sur ses ordinateurs.

*Le Monde avec AFP Publié hier à 22h14*

[https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2020/04/08/pedopornographie-trois-ans-de-prison-pour-christian-quesada-ex-star-des-jeux-tele-6036042\\_1653578.html](https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2020/04/08/pedopornographie-trois-ans-de-prison-pour-christian-quesada-ex-star-des-jeux-tele-6036042_1653578.html)

L'ex-candidat de jeux télévisés Christian Quesada a été condamné, mercredi 8 avril, pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, a annoncé le parquet.

L'affaire Quesada avait éclaté avec la plainte d'une jeune fille mineure qui expliquait avoir dialogué sur Internet avec un garçon se faisant passer pour un mineur et lui demandant de se dévêtir, de lui envoyer des photos dévêtues et lui faisant des propositions ouvertement sexuelles. Par la suite, des centaines d'images et de vidéos compromettantes de mineurs et d'enfants subissant des viols et des agressions sexuelles, qu'il échangeait avec d'autres internautes, ont été retrouvées sur ses ordinateurs.

## Pédopornographie : Christian Quesada condamné à trois ans de prison

**VERDICT** - L'ancien champion de jeux télévisés Christian Quesada a été condamné à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques.

*08 avr. 20:45 - La rédaction de LCI*

L'ex-star des jeux télévisés Christian Quesada, notamment connu pour son passage dans l'émission "Les douze coups de midi », a été condamné mercredi à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques, a annoncé le parquet. Le procès de ce dernier s'est déroulé à huis clos et par visioconférence en raison du confinement sanitaire.

Peu de temps avant l'audience, l'avocat de Christian Quesada, Me Christophe Camacho, a indiqué "qu'il ne défendrait plus son client qui n'a cependant pas souhaité être assisté par un autre avocat", a précisé le procureur de la République de Bourg-en-Bresse Christophe Rode, dans un communiqué. M. Quesada "a pu s'exprimer par le biais de la visioconférence, comme prévu", a-t-il ajouté.

### Cinq ans de suivi socio-judiciaire

En plus des trois ans de prison, avec maintien en détention, l'homme de 55 ans écope de cinq ans de suivi socio-judiciaire - avec 3 ans d'emprisonnement en cas de non-respect - une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS) et 2000 euros de dommages et intérêts pour **l'association partie civile, Fondation pour l'Enfance. Son avocate, Me**

Le procès du champion des « Douze Coups de midi » s'est déroulé à huis clos et par visioconférence en raison du confinement sanitaire. En détention provisoire depuis fin mars 2019, Christian Quesada comparait de sa cellule de prison. S'ajoutent aux trois ans d'emprisonnement, avec maintien en détention, cinq ans de suivi socio-judiciaire – avec trois ans d'emprisonnement en cas de non-respect – et une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS).

## « Ce fut une justice rendue dans la pénombre »

« Aucune des victimes identifiées ne s'est déplacée. Elles ne se sont pas constituées partie civile », a déclaré M. Christophe Rode, procureur de la République de Bourg-en-Bresse dans un communiqué. **Seule l'association Fondation pour l'enfance s'était constituée partie civile. Son avocate, Céline Astolfe,** avait fait parvenir au tribunal des conclusions écrites.

**« La justice est passée, mais je regrette profondément qu'elle n'ait pas rempli sa fonction pédagogique en l'absence de débat public. Ce fut une justice rendue dans la pénombre », a estimé auprès de l'Agence France-Presse (AFP) M<sup>me</sup> Astolfe.** Christian Quesada a dix jours pour faire appel de la décision du tribunal.

Surnommé « le professeur », il avait marqué les téléspectateurs en 2016 et 2017 en enchaînant près de 200 participations à l'émission « Les Douze Coups de midi ». Percevant le revenu de solidarité active (RSA) avant sa participation au jeu de TF1, ce père célibataire de deux enfants, dont la vie avait radicalement changé après ses victoires, avait publié son autobiographie en 2017 pour raconter son parcours.

**Céline Astolfe, avait fait parvenir au tribunal des conclusions écrites.**

**"La justice est passée, mais je regrette profondément qu'elle n'ait pas rempli sa fonction pédagogique en l'absence de débat public. Ce fut une justice rendue dans la pénombre", a estimé auprès de l'AFP Me Astolfe.** Christian Quesada a dix jours pour faire appel de la décision du tribunal. "Aucune des victimes identifiées ne s'est déplacée. Elles ne se sont pas constituées partie civile", a indiqué M. Rode.

L'affaire Quesada avait éclaté avec la plainte d'une jeune fille mineure qui expliquait avoir dialogué sur internet avec un garçon se faisant passer pour un mineur et lui demandant de se dévêtir, de lui envoyer des photos dévêtues, et lui faisant des propositions ouvertement sexuelles. Par la suite, des centaines d'images et vidéos compromettantes de mineurs et d'enfants subissant des viols et agressions sexuelles, qu'il échangeait avec d'autres internautes, ont été retrouvées sur ses ordinateurs.



## Pédopornographie : l'ex-star des jeux télévisés Christian Quesada condamné à 3 ans de prison

L'ex-star des jeux télévisés Christian Quesada a été condamné à trois ans de prison ce mercredi pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques.

L'ex-star des jeux télévisés Christian Quesada a été condamné mercredi à trois ans de prison pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques par le tribunal



<https://www.ouest-france.fr/societe/justice/pedopornographie-trois-ans-de-prison-pour-christian-quesada-ex-champion-des-12-coups-de-midi-6803618>

 Ouest-France • avec AFP.

Publié le 08/04/2020 à 19h48

## Pédopornographie. Trois ans de prison pour Christian Quesada, ex-champion des « 12 Coups de midi »

L'ancien champion des « Douze coups de midi » sur TF1, Christian Quesada, a été condamné ce mercredi à trois ans de prison pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques.

L'ex-star des jeux télévisés Christian Quesada a été condamné mercredi pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, a annoncé le parquet.

Le procès du champion des « Douze coups de midi » s'est déroulé à huis clos et par visioconférence en raison du confinement sanitaire.

De plus, peu de temps avant l'audience, son avocat, Me Christophe Camacho, a indiqué qu'il ne défendrait plus son client qui n'a cependant pas souhaité être assisté par un autre avocat, a précisé le procureur de la

correctionnel de Bourg-en-Bresse, a annoncé le parquet.

Le procès du champion des "Douze coups de midi" s'est déroulé à huis clos et par visioconférence en raison du confinement sanitaire.

De plus, peu de temps avant l'audience, son avocat, Me Christophe Camacho, a indiqué "qu'il ne défendrait plus son client qui n'a cependant pas souhaité être assisté par un autre avocat", a précisé le procureur de la République de Bourg-en-Bresse Christophe Rode, dans un communiqué. Christian Quesada "a pu s'exprimer par le biais de la visioconférence, comme prévu", a-t-il ajouté.

S'ajoutent aux trois ans d'emprisonnement, avec maintien en détention, cinq ans de suivi socio-judiciaire - avec 3 ans d'emprisonnement en cas de non-respect - et une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS).

"Aucune des victimes identifiées ne s'est déplacée. Elles ne se sont pas constituées partie civile", a poursuivi M. Rode.

Seule l'association Fondation pour l'Enfance s'était constituée partie civile. Son avocate, Me Céline Astolfé, avait fait parvenir au tribunal des conclusions écrites.

**"La justice est passée, mais je regrette profondément qu'elle n'ait pas rempli sa fonction pédagogique en l'absence de débat public. Ce fut une justice rendue dans la pénombre", a estimé auprès de l'AFP Me Astolfé.**

Christian Quesada a dix jours pour faire appel de la décision du tribunal.

En détention provisoire depuis fin mars 2019, l'ex-star du petit écran comparaisait depuis sa prison.

Compte tenu de ce "huis clos sanitaire" et du départ de son avocat, seuls les trois juges, le procureur et un greffier étaient présents à l'audience.

République de Bourg-en-Bresse Christophe Rode, dans un communiqué.

### **Cinq ans de suivi socio-judiciaire**

Christian Quesada a pu s'exprimer par le biais de la visioconférence, comme prévu, a-t-il ajouté.

S'ajoutent aux trois ans d'emprisonnement, avec maintien en détention, cinq ans de suivi socio-judiciaire – avec 3 ans d'emprisonnement en cas de non-respect – et une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS).

Aucune des victimes identifiées ne s'est déplacée. Elles ne se sont pas constituées partie civile, a poursuivi M. Rode.

Seule l'association Fondation pour l'Enfance s'était constituée partie civile. Son avocate, Me Céline Astolfe, avait fait parvenir au tribunal des conclusions écrites.

## **« Une justice rendue dans la pénombre »**

**La justice est passée, mais je regrette profondément qu'elle n'ait pas rempli sa fonction pédagogique en l'absence de débat public. Ce fut une justice rendue dans la pénombre, a estimé auprès de l'AFP Me Astolfe.**

Christian Quesada a dix jours pour faire appel de la décision du tribunal. En détention provisoire depuis fin mars 2019, l'ex-star du petit écran comparait depuis sa prison.

Compte tenu de ce huis clos sanitaire et du départ de son avocat, seuls les trois juges, le procureur et un greffier étaient présents à l'audience.

## **Des centaines d'images et vidéos compromettantes de mineurs sur ses ordinateurs**

L'affaire Quesada avait éclaté avec la plainte d'une jeune fille mineure qui expliquait avoir dialogué sur internet avec un garçon se faisant passer pour un mineur et lui demandant de se dévêtir, de lui envoyer des photos dévêtues, et lui faisant des propositions ouvertement sexuelles.

Par la suite, des centaines d'images et vidéos compromettantes de mineurs et d'enfants subissant des viols et agressions sexuelles, qu'il échangeait avec d'autres internautes, ont été retrouvées sur ses ordinateurs.

Surnommé "le professeur", Christian Quesada avait marqué les téléspectateurs en 2016 et 2017 en enchaînant près de 200 participations à l'émission "Les 12 coups de midi".

Le quinquagénaire natif de l'Ain avait été à l'antenne quotidiennement pendant six mois et avait gagné plus de 800.000 euros, dont une partie en cadeaux.

Au RSA avant sa participation au jeu de TF1, ce père célibataire de deux enfants, dont la vie avait radicalement changé après ses victoires, avait publié son autobiographie en 2017 pour raconter son parcours.

La vie de cet homme, qui s'est illustré dans d'autres jeux télévisés comme "Des chiffres et des lettres", devait à l'époque être adaptée sur grand écran, selon plusieurs interviews données par l'intéressé à la presse.

---

**La Provence**

**Pédopornographie : Christian Quesada, ex-star des jeux télé, condamné à trois ans de prison**

L'affaire Quesada avait éclaté avec la plainte d'une jeune fille mineure qui expliquait avoir dialogué sur internet avec un garçon se faisant passer pour un mineur et lui demandant de se dévêtir, de lui envoyer des photos dévêtues, et lui faisant des propositions ouvertement sexuelles.

### **Vidéos compromettantes**

Par la suite, des centaines d'images et vidéos compromettantes de mineurs et d'enfants subissant des viols et agressions sexuelles, qu'il échangeait avec d'autres internautes, ont été retrouvées sur ses ordinateurs.

Surnommé le professeur, Christian Quesada avait marqué les téléspectateurs en 2016 et 2017 en enchaînant près de 200 participations à l'émission Les 12 coups de midi.

Le quinquagénaire natif de l'Ain avait été à l'antenne quotidiennement pendant six mois et avait gagné plus de 800 000 €, dont une partie en cadeaux.

Au RSA avant sa participation au jeu de TF1, ce père célibataire de deux enfants, dont la vie avait radicalement changé après ses victoires, avait publié son autobiographie en 2017 pour raconter son parcours.

La vie de cet homme, qui s'est illustré dans d'autres jeux télévisés comme Des chiffres et des lettres, devait à l'époque être adaptée sur grand écran, selon plusieurs interviews données par l'intéressé à la presse.

<https://www.laprovence.com/actu/en-direct/5956118/pedopornographie-christian-quesada-ex-star-des-jeux-tele-condamne-a-trois-ans-de-prison.html>

mercredi 08/04/2020 à 19h43

L'ex-star des jeux télévisés Christian Quesada a été condamné ce mercredi pour corruption de mineurs et détention et diffusion d'images pédopornographiques à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, a annoncé le parquet.

Le procès du champion des "Douze coups de midi" s'est déroulé à huis clos et par visioconférence en raison du confinement sanitaire. De plus, peu de temps avant l'audience, son avocat, Me Christophe Camacho, a indiqué "qu'il ne défendrait plus son client qui n'a cependant pas souhaité être assisté par un autre avocat", a précisé le procureur de la République de Bourg-en-Bresse Christophe Rode, dans un communiqué.

Christian Quesada "a pu s'exprimer par le biais de la visioconférence, comme prévu", a-t-il ajouté. S'ajoutent aux trois ans d'emprisonnement, avec maintien en détention, cinq ans de suivi socio-judiciaire - avec 3 ans d'emprisonnement en cas de non-respect - et une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS).

**"Aucune des victimes identifiées ne s'est déplacée. Elles ne se sont pas constituées partie civile", a poursuivi Christophe Rode. Seule l'association Fondation pour l'Enfance s'était constituée partie civile. Son avocate, Me Céline Astolfe, avait fait parvenir au tribunal des conclusions écrites.**

**"La justice est passée, mais je regrette profondément qu'elle n'ait pas rempli sa fonction pédagogique en l'absence de débat public. Ce fut une justice rendue dans la pénombre", a estimé auprès de l'AFP Me Astolfe.** Christian Quesada a dix jours pour faire appel de la décision du tribunal.

En détention provisoire depuis fin mars 2019, l'ex-star du petit écran comparaisait depuis sa prison.